

INAUGURATION DE LA MAISON DU PROJET HORS LES MURS

La **rénovation urbaine du quartier des Art-Fleurs-Feugrais** constitue un réel enjeu pour les communes de Saint-Aubin-lès-Elbeuf et de Cléon. Associer les habitants pour construire avec eux le quartier de demain est au cœur de la démarche. **L'inauguration de la "Maison du Projet Hors les Murs" constitue une nouvelle étape forte dans le processus d'appropriation de ce projet par les concitoyens des deux communes.**

Désigné "**quartier d'intérêt national**" dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain en 2014, **ce territoire situé sur les communes de Saint-Aubin-lès-Elbeuf et de Cléon, compte près de 2 700 habitants.** Le renouvellement urbain, opération de grande envergure qui transformera radicalement le visage du quartier, ne peut s'engager qu'en concertation avec les habitants. Il s'agit en effet de **créer un nouvel espace de vie où logements, activités, commerces et équipements se mêleront pour offrir aux habitants un environnement de qualité, propice à la vie quotidienne de ses habitants.** C'est dans cette optique qu'a été créé le "Conseil citoyen", composé d'un collège d'habitants et d'un collège d'acteurs locaux.

Dans le cadre de cette **co-construction du quartier** (citoyens / acteurs publics et privés), il semblait essentiel, dès la définition des grandes lignes du projet, d'**informer au plus près et de façon continue les Saint-Aubinois et les Cléonnais.** L'un des axes forts pour favoriser la communication, l'information et les échanges est la "**Maison du Projet**", inaugurée en octobre dernier.



Une nouvelle étape est franchie aujourd'hui avec l'inauguration de la "**Maison du Projet Hors les Murs**". L'objectif était d'amener l'information dans les différents quartiers des deux communes. **A chaque temps fort, animation ou fête de quartier, ces "petites maisons" aux couleurs de la Rénovation urbaine porteront au plus près des habitants les grands enjeux du projet, son état d'avancement et permettront des temps d'échange entre les citoyens et les membres de l'équipe chargés du suivi du projet.**

Les **quatre modules** inaugurés aujourd'hui ont été **imaginés et réalisés de manière concertée** par l'équipe projet NPNRU et les agents municipaux des services techniques de Cléon et Saint-Aubin. L'**originalité du concept**, les **couleurs vives**, ne manqueront pas d'attirer l'attention des passants qui pourront découvrir **une quinzaine de panneaux** retraçant l'historique du projet et décrivant ses différentes étapes. Sa modularité permettra de **renouveler au fil des mois et des années l'information** apportée aux citoyens.



SAINT-AUBIN-LÈS-ELBEUF ET CLÉON DANS LE NPNRU

CADRE GÉNÉRAL DU NPNRU

Le Décret n°2014-1750 du 30 décembre 2014 définit la **nouvelle géographie prioritaire** proposée par le Conseil d'Administration de l'Agence Nationale de Renouvellement Urbain (ANRU) et concernant **1 300 quartiers en France**.

216 quartiers d'intérêt national sont éligibles au Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain 2014-2024, **dont celui des "Arts-Fleurs-Feugrais"** sur les communes de Cléon et de Saint-Aubin-Lès-Elbeuf. Les autres quartiers d'intérêt National sont "Les Hauts de Rouen" à Rouen/Bihorel et "La Piscine" située à Petit Quevilly.

En outre des **quartiers d'intérêt régional** sont retenus par le Préfet de Région : Le Plateau à Canteleu ; le Parc du Robec à Darnétal ; le Centre-Ville à Elbeuf ; le quartier Saint Julien à Oissel ; le quartier Grammont à Rouen ; le Château Blanc à Saint Etienne du Rouvray.

LE QUARTIER PRIORITAIRE "ARTS-FLEURS-FEUGRAIS"

L'ambition est de **réussir à l'horizon 2030, l'ouverture du quartier** NPNRU dans son ensemble pour mieux le replacer au cœur de nos villes, lui redonner de l'attractivité, développer un habitat de qualité, favoriser la mixité sociale dans les quartiers, améliorer le cadre et la qualité de vie des habitants, favoriser le lien social et le "vivre ensemble". La démarche intègre aussi des objectifs de développement durable (qualité environnementale, réduction de la consommation énergétique, ...).

Le 6 janvier 2017 a été signé le **Protocole de Préfiguration** qui constitue la première étape de contractualisation des projets de renouvellement urbain sur le territoire de la Métropole. Le Protocole de Préfiguration définit notamment le contexte et les dynamiques mises en œuvre à l'échelle de chaque territoire, les modalités de conduite de projet au plan stratégique et opérationnel, il précise le programme d'études et les moyens d'ingénierie mobilisés, l'organisation de la participation citoyenne, ainsi que les contributions financières des différents partenaires.

La signature du Protocole ouvrait alors une période de 18 mois durant laquelle devaient être menées, sous maîtrise d'ouvrage de la Ville de Cléon, les différentes études (commerciale, sûreté et sécurité publique, équipements, aménagement urbain) conduisant à la **validation du schéma d'aménagement global**.

CONVENTION DE PARTENARIAT ET DE FINANCEMENT

Dans le prolongement du Protocole de Préfiguration et pour sa mise en application à l'échelle de notre territoire, une première **Convention de partenariat et de financement** a été signée entre les deux communes en février 2016 puis une nouvelle convention en février 2018 [prenant en compte les modifications apportées dans les modalités de mise en œuvre de la phase d'études (gouvernance - programme de travail et enveloppes financières afférentes)].

LA GOUVERNANCE

Le **Conseil Citoyen** (habitants, acteurs locaux) dont le rôle est d'exprimer les besoins, de faire des propositions, de participer à la co-construction du projet.

Le **Comité de pilotage** (représentants du Conseil Citoyen, Maires de Cléon et de Saint-Aubin-lès-Elbeuf, DGS des deux communes, Cheffe de projet NPNRU, Rouen Normandie Aménagement, bailleurs, Métropole Rouen Normandie (Services Centraux et Pôle de Proximité), État (Préfet, délégué du Préfet, ANRU, DDTM), Région, Département, Caisse des dépôts, Action logement) dont le rôle est de définir et valider les orientations stratégiques du projet.

Le **Comité technique** (Cheffe de projet NPNRU, techniciens des différentes collectivités et institutions, bailleurs, représentants du Conseil Citoyen (élargissement des membres en fonction des besoins) dont le rôle est de suivre et de mettre en œuvre opérationnellement et techniquement le Protocole.

Le **Groupe projet** (Cheffe de projet NPNRU, Directeur Service Jeunesse Politique de la Ville Cléon, Directeur Général Adjoint de la Ville de Saint-Aubin-lès-Elbeuf, Directeur du Point-Virgule) dont le rôle est de suivre l'état d'avancement du dossier, d'échanger en continu les informations relatives à chaque étape du dossier, de collecter les informations nécessaires aux travaux des bureaux d'études, de faciliter la transmission des informations entre tous les acteurs des deux collectivités, de collaborer aux travaux préparatoires des comités techniques et de pilotage.

VALIDATION DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT

Les grands principes du schéma d'aménagement ont été validés lors du Comité de Pilotage du 25 mai 2018.

LA MAISON DU PROJET

"Les habitants ainsi que des représentants des associations et des acteurs économiques sont associés à la définition, à la mise en œuvre et à l'évaluation des projets de renouvellement urbain, selon les modalités prévues dans les Contrats de Ville. Chaque projet de renouvellement urbain prévoit la mise en place d'une Maison du Projet permettant la co-construction du projet dans ce cadre".

Loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la Ville et la cohésion urbaine

La Maison du Projet rassemble les habitants, les usagers, les acteurs du territoire et les élus pour construire ensemble le nouveau quartier.

C'est un lieu d'information : grâce aux maquettes, plans, panneaux explicatifs et photos, les habitants pourront se renseigner sur l'avancée du projet et son contenu pour avoir un éclairage précis sur toutes les étapes du projet.

C'est un lieu d'échanges : les habitants sont impliqués dans toutes les phases de réalisation du projet de renouvellement urbain, de sa conception à sa mise en œuvre et son évaluation. La Maison du Projet, spécifiquement dédiée à cette co-construction est un lieu de travail, d'échanges et de débats.

Du fait de la configuration particulière du quartier NPNRU Arts-Fleurs-Feugrais, ne permettant pas une implantation centrale de la Maison du Projet, le choix retenu a été celui d'une ancienne case commerciale située Place Saint Roch à Cléon.

La Maison du projet a été inaugurée le samedi 14 octobre 2017.

LA MAISON DU PROJET "HORS LES MURS"

La volonté d'**encourager une démarche participative des habitants et d'aller au plus près** de ces derniers, lors des manifestations communales, dans le cadre de rencontres thématiques inhérentes au projet de renouvellement urbain ou autres événements sur le territoire des deux communes, il a été fait le choix de **concevoir et mettre en œuvre l'idée originale de la Maison du Projet "Hors les Murs"**.

Il s'agit de **quatre modules** (petites maisons) aux couleurs de la charte graphique et du logo NPNRU Arts-Fleurs-Feugrais inspiré des logos des deux communes, conçus comme des supports d'information et de communication (panneaux d'affichage) sur le projet de renouvellement urbain.

Les 4 petites maisons qui constituent la Maison du Projet "Hors les Murs" ont été réalisées par les équipes techniques des deux communes (chaque équipe ayant réalisé 2 des 4 maisons).